



Lac-Etchemin

## **Demande de démolition d'immeuble**

### **Avis public de consultation**

Est par le présent donné par la soussignée, directrice des services administratifs et financiers, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 7 juin 2022, à 19 h, à la salle de délibérations de Conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de démolition suivante :

**Nature et effets :** Cette demande vise à permettre la démolition d'une résidence unifamiliale.

**Identification du site concerné :** 178, chemin des Perce-Neige Sud, lot numéro 3 601 925, zone 82-V, à Lac-Etchemin.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit (envoi postal ou courriel au [munetchemin@sogetel.net](mailto:munetchemin@sogetel.net)), son opposition avec un argumentaire à l'attention de Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers, au bureau municipal, sis au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0. La directrice des services administratifs et financiers transmettra les oppositions reçues au Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles. Le comité, avant de prendre sa décision, considèrera les oppositions reçues.

Pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication sur le site internet et de la municipalité.

Donné à Lac-Etchemin, ce 11<sup>e</sup> jour de mai 2022.

**La directrice des services administratifs et financiers,**

**Carole Provençal**

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussignée, Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut décrit sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin ainsi que sur l'immeuble concerné, le 11<sup>e</sup> jour de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour de mai 2022.

**La directrice des services administratifs et financiers,**

**Carole Provençal**